



REF : DIR n° 23020
TEL : 01 60 56 83 07
secretariatdssis@sdis77.fr

Note de service conjointe SDIS-UDSP

Objet : mise en place de la réserve citoyenne des sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne.

La réserve citoyenne des sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne est composée :

- d'anciens sapeurs-pompiers volontaires et professionnels,
- de personnels administratifs, techniques et spécialisés (PATS) retraités,
- de sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires en disponibilité.

Elle réalise des activités de soutien complémentaires aux missions actuellement assurées par les sapeurs-pompiers pour le compte du SDIS77.

Ces activités peuvent également entrer en complémentarité avec les actions des Amicales, de l'Union Départementale et de la Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France.

Les domaines d'activités sont proposés de manière non exhaustive, on distingue les activités à caractère opérationnel et les activités non opérationnelles :

A) Activités non opérationnelles

Participation à la vie sociale du Corps Départemental :

- Aide matérielle lors des manifestations locales, départementales, régionales et nationales (compétitions sportives, concours de manœuvre JSP, portes ouvertes, bilans et cérémonies de Sainte-Barbe ou autre),
- Accompagnement des JSP, hors activités d'encadrement.

Participation à la promotion du volontariat, à l'information du public, à la sensibilisation de la population aux risques de sécurité civile :

- Participation avec les actifs à des forums, expositions, carrefours des métiers, promotion du volontariat, animation d'ateliers de prévention (gestes qui sauvent, accidents domestiques, noyades ...) auprès des scolaires et du grand public.
- En complément des agents du service « missions risques de sécurité civile » du SDIS77, aident à la formation du public aux gestes et comportements qui sauvent, aux accidents domestiques, dans les écoles, dans les administrations, auprès des personnes âgées.

B) Activités en lien avec l'opérationnel :

Mission d'appui logistique sur opérations :

- Participation au retour à la normale suite à une catastrophe (tempête, inondations, incendie, ...)
- Appui logistique aux sapeurs-pompiers (distribution de repas aux SP engagés, de carburant, accompagnement des relèves) ;
- Participation aux exercices départementaux (figurants ou victimes) ;
- Participation si nécessaire aux recherches des personnes disparues.

Les candidats pourront choisir de s'inscrire soit dans les activités non opérationnelles uniquement, soit dans l'ensemble des activités proposées.

C) Composition :

1/ Les participants

La réserve citoyenne est composée de 100 personnes au maximum.

Son organisation est territoriale et repose sur des référents désignés par le responsable de la réserve citoyenne de l'Union départementale.

Les membres doivent être adhérents à l'UDSP de Seine-et-Marne.

Les candidatures à la réserve citoyenne des sapeurs-pompiers de Seine-et-Marne, sont à adresser au président de l'Union au moment de la cessation d'activité pour limite d'âge. L'avis du président de la commission des anciens sera demandé.

Les membres peuvent réaliser des activités dans leur secteur et/ou au niveau départemental.

Le président de la commission des anciens de l'Union départementale tient à jour et met à disposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours la liste des membres de la réserve citoyenne. Cette liste est mise à jour chaque année.

Si un membre de la réserve citoyenne exerce encore par ailleurs une activité professionnelle, cette activité professionnelle restera prioritaire sur tout autre engagement au sein de la réserve citoyenne. Aucune possibilité de demande de convention de disponibilité ne pourra être présentée à l'employeur.

2/ Conditions d'aptitude des membres

Aucune condition d'aptitude physique (au sens de l'arrêté du 6 mai 2000) n'est exigée.

Toutefois, les membres de la réserve citoyenne de soutien devront se trouver dans une bonne forme physique et médicale.

Un certificat médical annuel, délivré par un médecin privé, sera demandé aux membres de la réserve qui participeront aux activités en lien avec l'opérationnel.

3/ Logistique

Déplacements

Dans la limite des possibilités du service, des véhicules du SDIS pourront être utilisés par les membres de la réserve citoyenne à l'occasion des missions qui leurs sont confiées par le DDSIS ou son représentant sous réserve de pratiquer le covoiturage et en accord avec les chefs de centre des secteurs concernés.

Ce qui implique que les membres de la réserve devront pouvoir accéder aux Centres d'Incendie et de Secours.

Habillement

Le SDIS met de l'habillement à disposition des membres de la réserve citoyenne des SP 77.

Les anciens qui feront connaître leur volonté de participer à ces activités au moment de leur départ en retraite recevront une dotation spécifique qui devra permettre une identification claire de l'appartenance à la réserve citoyenne.

La possibilité de disposer d'habillement collectif spécifique, pourra être étudiée, si le besoin s'avère important.

Enfin, les tenues seront dépourvues de tout signe distinctif de grade.

Le SDIS s'engage à réaliser une adaptation de son règlement d'habillement.

Le fonctionnement établi est le suivant :

- Un nouveau paquetage « réserve citoyenne des SP 77 » est créé et éventuellement composé d'une partie des anciens effets de l'intéressé ;
- La gestion des effets d'habillement (dotation, renouvellement, restitution) est effectuée sous couvert du responsable de la réserve citoyenne de l'Union départementale par le biais des référents désignés. Ils seront les interlocuteurs uniques du service Habillement.

Le paquetage « réserve citoyenne des SP du 77 » se compose de :

- 1 combinaison de travail à fermeture rapide de couleur bleu Bugatti ;
- 1 paire de chaussures de protection SP ;
- 1 paire de gants de travail en cuir type C1 ;
- 1 paire de gants de manutention ;
- 1 polo marqué SDIS 77 ;
- 1 bonnet marqué SDIS 77 ;
- 1 parka ;
- 1 gilet de reconnaissance bleu marqué SDIS77, avec bandes rétro réfléchissantes ;
- 1 sac de transport.

Les personnes ne figurant plus sur la liste d'aptitude annuelle devront rendre leurs effets au SDIS77.

Cette tenue spécifique est indépendante de la tenue que les Anciens sapeurs-pompiers sont autorisés à porter lors des cérémonies.

4/ Obligation des membres

Les membres de la réserve citoyenne, a fortiori, parce qu'ils sont habillés ou qu'ils conduisent un véhicule de sapeurs-pompiers, ont obligation de respecter le code de la route en cas d'engagement et de porter secours.

5/ Assurances

La couverture responsabilité civile est assurée par l'Union départementale via le contrat fédéral associatif et son extension.

Les règles de protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires ne s'appliquent pas.

6/ Relations hiérarchiques

L'équipe de soutien issue de la réserve citoyenne est placée sous la responsabilité du président de la commission des anciens de l'UDSP ou de son représentant désigné à cette attention.

Dans le cadre de la réalisation d'activités hors intervention, les membres de cette équipe de soutien sont placés sous l'autorité de l'organisateur de la manifestation.

Pour les activités en lien avec l'opérationnel, ils sont placés sous l'autorité du référent de groupement (cf. chapitre composition) et se conformeront aux directives du COS ou chef de secteur de l'intervention.

7/ Organisation

Le président de la commission des anciens et le président de l'UDSP sont les interlocuteurs du DDSIS pour ce qui concerne les activités de la réserve citoyenne qui sont en lien avec le Service.

	Sollicitation	Qui demande ?	Qui valide ?	Qui mobilise ?
Soutien au service	Intervention	COS via le CTA	DD SIS ou CAD	Le Président des anciens via les responsables ASP* de groupement
	Prestation locale	Chef de centre Chef de Gpt	PUD ou président des Anciens	responsables ASP du groupement, Chef de centre
	Prestation départementale, régionale et nationale	DD SIS, DDA, CAD Chef de Gpt	DD SIS, DDA, CAD, PUD	Président des anciens et Responsables ASP du groupement
Soutien à l'associatif	Formation	UDSP	PUD ou Président des ASP	Président ASP
	Manifestation départementale régionale et nationale	UDSP	PUD ou Président des ASP	Président et responsables ASP de groupement

**Ancien Sapeur-Pompier*

Le déclenchement de la réserve citoyenne pour soutien à l'intervention ou pour une autre mission non opérationnelle se fera par l'intermédiaire de message électronique ou d'appels téléphoniques via le réseau de l'UDSP.

Les détachements seront constitués en fonction des membres disponibles au moment de la sollicitation et regroupés dans des CIS.

Dans le cas du soutien en intervention, un lien entre la réserve citoyenne et le CODIS sera nécessaire pour valider et prioriser les modalités de l'engagement.

Les modalités d'emploi de la réserve citoyenne à caractère associatif feront l'objet d'une note interne signée du Président de l'UDSP.

Quelle que soit l'origine de la mission, la participation des membres de la réserve citoyenne est entièrement bénévole.

Elle s'inscrit dans une démarche volontaire de poursuivre des activités ponctuelles, valorisantes pour les personnes qui acceptent de rendre service à la population, de poursuivre un engagement citoyen et d'apporter un soutien à l'action du SDIS 77 ou de l'UDSP 77.

Toutefois, dans certaines circonstances, des frais pourront faire l'objet d'un remboursement sur la base de justificatifs sur proposition du Président des anciens sapeurs-pompiers, après accord du Président de l'UDSP.

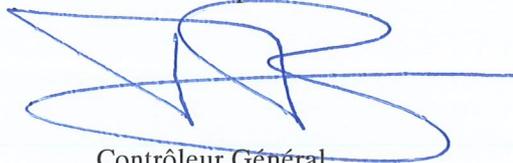
Afin de permettre une bonne évaluation du dispositif, une fiche d'activité sera établie pour toute mission.

La liste des responsables ASP des groupements est consultable auprès de l'UDSP77.

8/ Evaluation

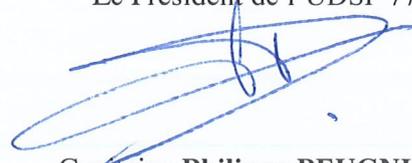
Une évaluation sera faite après une année de fonctionnement.

Le Directeur Départemental



Contrôleur Général
Bruno MAESTRACCI

Le Président de l'UDSP 77



Capitaine **Philippe PEUGNIEZ**

Destinataires :

DDA

DSSSM

Président de l'UDSP 77

Président de la commission des Anciens de l'UDSP77

Chefs des groupements territoriaux et fonctionnels

Service communication

Chefs CIS

Chefs de service

Présidents de sections JSP